



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E93507

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2026

ÉDITÉ LE 05/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 07/10/2020
80 000

Raison sociale : ATELIER DE BROCELIANDE

7 BIS LA BELLE ALOUETTE
56380 PORCARO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 537 511 172 RCS

Siret : 537 511 172 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5404228

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 156141381 D 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 156141381 D 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/05/2025

Téléphone : 02 97 75 70 45
Portable : 0647572230

Fax :

Site Internet : www.atelierdebroceliande.com

E-mail : contact@atelierdebroceliande.com

Responsabilité légale :
AV 56 (893 307 579) / THEZE ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	26/02/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	11/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	26/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	26/02/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	04/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.